



Commune de Vully-les-Lacs

Salavaux, le 18 février 2020 /sba

Préavis municipal No 2020 / 02

Point No 6 de l'ordre du jour de la séance du 24 mars 2020

Demande de crédit de CHF 187'000.00 pour la mise en œuvre d'un système de chauffe pour les locaux communaux de Constantine (part communale d'un système global)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule :

La fondation d'utilité publique du Château de Constantine envisage de lourds travaux de transformation et d'assainissement de la résidence de repos et de convalescence pour personnes âgées en home non médicalisé (HNM). Dans un précédent préavis vous avez pu prendre connaissance des éléments principaux et l'ampleur des travaux envisagés.

La fondation est déjà partenaire de la commune de Vully-les-Lacs par la location de certains locaux. Partenariat qui sera renforcé après la réalisation de ces travaux de transformation et d'assainissement prévu en 2020 et 2021, par une augmentation des surfaces louées reprenant les locaux de l'ancienne administration de la commune de Constantine et les locaux à citernes du chauffage actuel.

Un des éléments de transformation et d'assainissement est le changement complet du système de chauffage. La fondation du Château de Constantine entend mettre en œuvre un système de chauffage à pellets (cf plans annexés). Ce système comprend les parties suivantes :

- La chaufferie
- La sous-station
- Les locaux communaux (démontage du système de chauffage actuel et adaptations)
- Les travaux du local de chauffe
- L'isolation des combles de toitures des locaux communaux

La Municipalité propriétaire des locaux communaux adjacents au château est entrée en matière pour bénéficier du futur système de chauffage. En particulier parce qu'il chauffera l'ensemble des locaux communaux (dont les 2/3 seront loués par la fondation) avec une meilleure efficacité et à un meilleur coût, sans compter l'aspect environnemental et durable d'un tel système. Pour une meilleure efficacité et un gain de coûts sur le long terme, il est prévu de mieux isoler les combles de la toiture des locaux communaux.

Actuellement sur la moyenne des 3 dernières années, rien que les coûts de combustible minéral pour le chauffage des locaux communaux se montent à CHF 4'900.-. Le chauffage de la Villa de Constantine sera rendu indépendant.

La clé de répartition des coûts pour ces travaux et installation de ce nouveau système de chauffe a été calculée au prorata des volumes chauffés entre les deux propriétaires (cf table Excel). La clé de répartition donne pour la commune un taux de 30.5 %. Le récapitulatif des coûts partagés est explicité sur le document Excel en annexe, la part communale se monte à CHF 187'000.- TTC.

Le poste de la chaufferie pourra être au bénéfice d'une subvention. La fondation du Château de Constantine l'estime à un montant d'environ CHF 28'000.-. Lorsque la subvention sera versée, la fondation ristournera à la commune de Vully-les-Lacs la part équivalente à la clé de répartition, soit un montant estimé à CHF 8'540.-.

Objet du préavis :

Sur la base du préambule ci-dessus, la Municipalité a examiné le dossier soumis. Elle estime la proposition d'une nouvelle installation de chauffe plus favorable, plus efficace et plus écologique. Le partage des coûts est juste et équitable. En conséquence, la Municipalité sollicite le crédit pour la part communale de l'installation d'un système de chauffe pour les locaux communaux et le Château de Constantine.

Coûts

Le montant global de la part communale pour l'installation de chauffe est devisé à CHF 187'000.-

Subsides :

Part au subside probable, CHF 8'540.-

Conclusions :

Fondé sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le préavis municipal N° 2020 / 02,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

Décide :

- de donner mandat à la Municipalité d'effectuer la mise en œuvre d'un système de chauffage pour les locaux communaux de Constantine
- de lui accorder dans ce but un crédit de CHF 187'000.00
- de financer cet investissement par la trésorerie courante
- d'amortir l'investissement de CHF 187'000.00 sur une période de 10 ans, à raison de CHF 18'700.00 par année, par le chapitre 3532, la première fois au budget 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic


B. Clerc



La Secrétaire


S. Baumann